

À retourner obligatoirement avant le  
à l'organisme désigné ci-contre

**DÉCLARATION  
SOCIALE  
DES INDÉPENDANTS**

Articles L.114-12, L.131-6, L.136-3, R.115-5  
et D.642-3 du code de la Sécurité Sociale

**REVENUS  
2013**

Gagnez en sérénité en effectuant votre déclaration sociale des indépendants sur [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)  
le site officiel des déclarations sociales : une solution rapide, facile et gratuite !

En déclarant vos revenus sur [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr), vous pourrez gérer au mieux votre trésorerie  
en demandant la régularisation anticipée de vos cotisations 2013.

Pour en savoir plus, lire le document ci-joint « Des mesures pour mieux adapter vos cotisations à vos revenus »

**POURQUOI CETTE DÉCLARATION SOCIALE DES INDÉPENDANTS ?**

La déclaration sociale des indépendants (DSI) permet de collecter le revenu servant de base, pour les travailleurs indépendants, au calcul des cotisations sociales obligatoires d'assurance maladie, maternité, vieillesse, invalidité-décès et allocations familiales, ainsi qu'au calcul des contributions sociales (CSG et CRDS).

**RETOURNEZ CET IMPRIMÉ REMPLI AVANT LA DATE LIMITE INDIQUÉE CI-DESSUS  
AFIN D'ÉVITER UNE PÉNALITÉ POUR DÉCLARATION TARDIVE ET LA TAXATION D'OFFICE  
DE VOS COTISATIONS SUR UNE BASE FORFAITAIRE.**

**Coordonnées du comptable ou du conseil :** Nom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), CERTIFIÉ SUR L'HONNEUR, l'exactitude des renseignements donnés et m'ENGAGE à signaler immédiatement les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement.

**Coordonnées de l'assuré :** Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Signataire et qualité du déclarant

Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

# VOUS AVEZ EXERCÉ EN 2013 UNE OU PLUSIEURS ACTIVITÉ(S) NON SALARIÉE(S) NON AGRICOLE(S).

Indiquez des montants arrondis, sans les centimes, sans faire figurer de virgule ou de point.

**Une seule déclaration doit être remplie pour l'ensemble des activités.** Les personnes exerçant plusieurs activités doivent, le cas échéant, regrouper le montant total de leurs revenus soumis à un même régime d'imposition dans la ou les rubrique(s) correspondante(s). Vous trouverez une aide au remplissage, pour chaque rubrique, dans la notice explicative ci-jointe. Ne remplissez que les rubriques correspondant à votre situation.

## 1. Entreprises individuelles et sociétés soumises à l'IR

Si vous exercez une ou plusieurs activités non salariées non agricoles imposées à l'impôt sur le revenu (IR), sous forme individuelle ou en société, veuillez indiquer les revenus correspondants dans la ou les rubrique(s) ci-dessous :

Régimes réels : Bénéfice  **OU** Déficit

Seule l'une des rubriques  ou  doit être renseignée (voir notice page 2 rubriques  et ).

Régimes micro-entreprises :  
Micro-BIC (ventes)       Micro-BIC (prestations)       Micro-BNC

### Revenus exonérés à réintégrer

(voir notice, rubrique XF)

Ne concerne pas l'abattement du chiffre d'affaires des régimes micro.

## 2. EIRL et sociétés soumises à l'IS, agents généraux d'assurances (Régime des salaires)

Si vous exercez une ou plusieurs activités non salariées non agricoles imposées à l'impôt sur les sociétés (IS), sous forme individuelle ou en société, veuillez indiquer les revenus correspondants dans la ou les rubrique(s) ci-dessous (cette rubrique concerne également les agents généraux d'assurances et les mandataires non salariés des assurances ayant opté pour le régime des salaires) :

Rémunération

Dividendes (supérieurs à 10 %)

(Les dividendes déjà déclarés en 2013 doivent être à nouveau inscrits, sauf SEL et EIRL, cf. document joint).

## 3. Cotisations obligatoires

À remplir obligatoirement, même si montant à 0.

## 4. Cotisations facultatives

## 5. Autres activités exercées en 2013

Éléments nécessaires à la détermination de l'activité principale.

### Exercice d'une activité salariée ou assimilée

Date de début de l'activité salariée

Traitements et salaires

Nombre d'heures salariées

### Exercice d'une activité non salariée agricole

Si vous avez débuté une activité agricole en 2013, veuillez nous en informer en cochant la case ci-contre :

### Exercice d'une activité hors de France (UE / EEE / Suisse)

Si vous avez débuté en 2013 une activité salariée ou non salariée hors de France (dans un État de l'UE, de l'EEE ou en Suisse), veuillez nous en informer en cochant la case ci-contre :